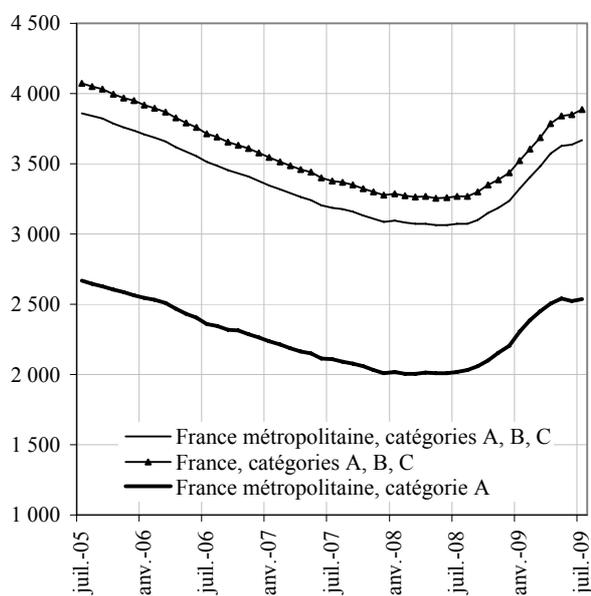


Première Synthèse

Informations

DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS ET OFFRES COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI EN JUILLET 2009

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi
Catégories A et A, B, C (cvs-cjo en milliers)



La plupart des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi : certains sont sans emploi, d'autres travaillent. Fin juillet 2009, en France métropolitaine, 3 668 100 personnes inscrites à Pôle emploi étaient tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi (3 888 300 en France y compris Dom), dont 2 535 200 étaient sans emploi (catégorie A) et 1 132 900 exerçaient une activité réduite, courte ou longue (catégories B, C).

Parmi les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, le nombre de personnes sans emploi (catégorie A) en France métropolitaine augmente par rapport à la fin juin 2009 (+0,4 %, soit +10 700). Sur un an, il augmente de 25,6 %. Le nombre de personnes exerçant une activité réduite courte, d'au plus 78 heures au cours du mois, est en baisse (-0,9 %, catégorie B) et le nombre de personnes pratiquant une activité réduite longue, de plus de 78 heures au cours du mois, augmente (+4,4 %, catégorie C). Au total, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (catégories A, B, C) augmente de 0,9 % (+33 300) en juillet. Sur un an, il augmente de 19,3 %.

Certaines personnes inscrites à Pôle emploi ne sont pas tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi (512 100 fin juillet 2009). Elles sont soit sans emploi et non immédiatement disponibles (catégorie D), soit pourvues d'un emploi (catégorie E). Fin juillet 2009, le nombre d'inscrits en catégorie D augmente de 18,2 % et le nombre d'inscrits en catégorie E est en hausse de 3,4 %.

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi

Unités : milliers et %

Données CVS-CJO	Juillet 2008	Juin 2009	Juillet 2009	Variation sur un mois	Variation sur un an
France métropolitaine					
Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	2 018,3	2 524,5	2 535,2	0,4	25,6
Catégorie B (actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite courte)	460,1	496,6	492,2	-0,9	7,0
Catégorie C (actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite longue)	595,4	613,7	640,7	4,4	7,6
Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)	3 073,8	3 634,8	3 668,1	0,9	19,3
Catégorie D (sans actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	175,8	225,0	265,9	18,2	51,3
Catégorie E (sans actes positifs de recherche d'emploi, en emploi)	225,6	238,0	246,2	3,4	9,1
Catégories A, B, C, D, E (ensemble)	3 475,2	4 097,8	4 180,2	2,0	20,3
France, Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)	3 269,1	3 850,5	3 888,3	1,0	18,9

Sources : Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs-cjo : Dares.

Les données concernent les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi.

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement certains chômeurs ne sont pas inscrits à Pôle emploi.

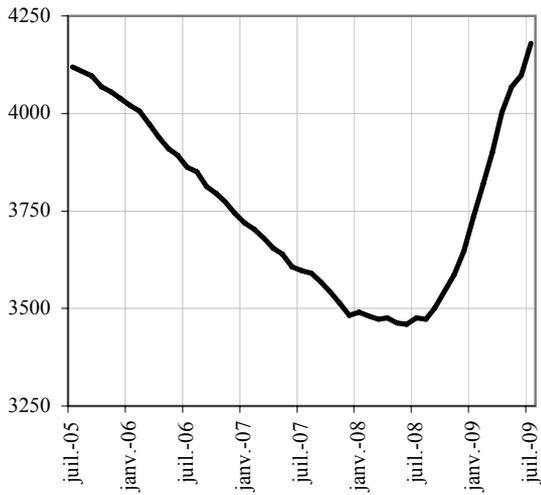
Au-delà des évolutions du marché du travail, différents facteurs peuvent affecter les données relatives aux demandeurs d'emploi : modification du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportement d'inscription des demandeurs d'emploi... En particulier, à compter du 1er juin 2009, les dispositions relatives aux nouvelles obligations de recherche d'emploi des bénéficiaires du RSA et à leur accompagnement par le service public de l'emploi sont susceptibles d'accroître sensiblement le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (cf. page 13 et l'encadré 1, page 17).

À partir de février 2009, les données sur les demandeurs d'emploi sont présentées selon de nouveaux regroupements (catégories A, B, C, D, E). Les données correspondant aux anciennes catégories (catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8) sont présentées, pour une période transitoire, en annexe de la publication. L'ensemble des définitions figurent dans les encadrés 1 et 2, pages 16 à 18.

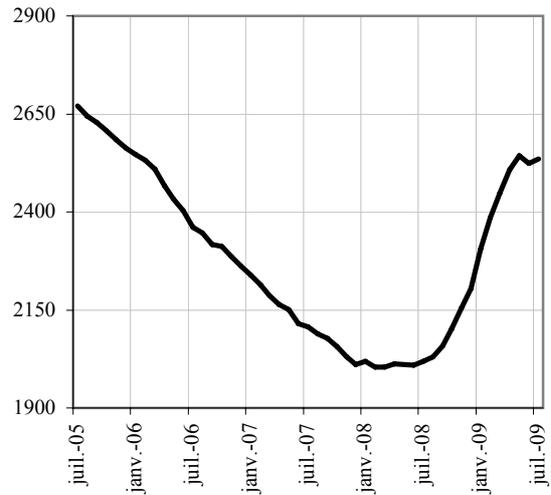


1 - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR CATÉGORIE (FRANCE MÉTROPOLITAINE)

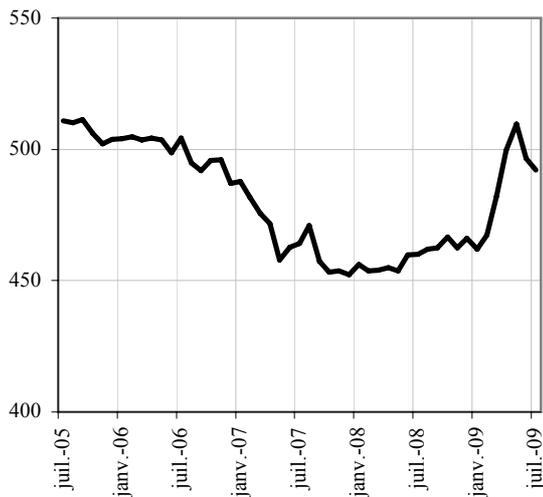
Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A, B, C, D, E
(cvs-cjo en milliers)



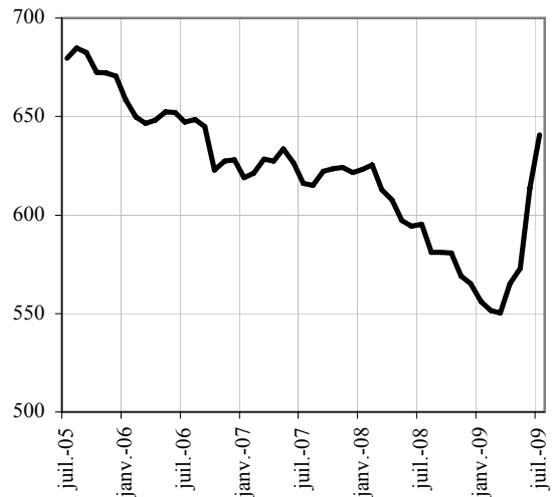
Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A
(cvs-cjo en milliers)



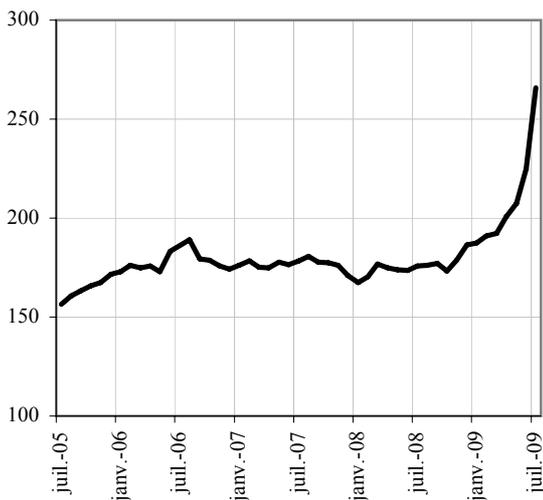
Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie B
(cvs-cjo en milliers)



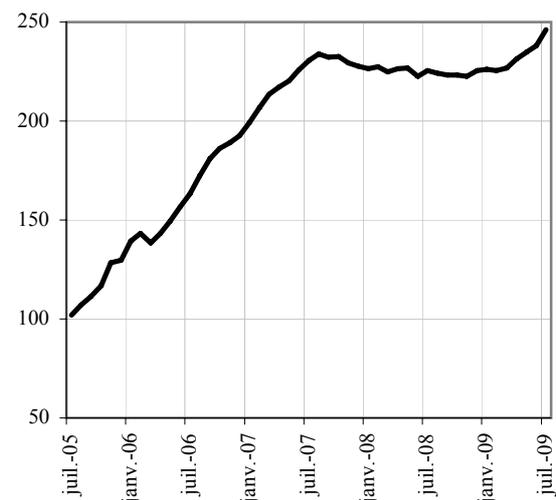
Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie C
(cvs-cjo en milliers)



Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie D
(cvs-cjo en milliers)



Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie E
(cvs-cjo en milliers)



2.a - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

En France métropolitaine, au mois de juillet 2009, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (sans emploi) diminue de 0,2 % pour les hommes (+35,2 % sur un an) et augmente de 1,1 % pour les femmes (+16,4 % sur un an).

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A de moins de 25 ans baisse de 1,4 % en juillet (+32,7 % sur un an). Le nombre de demandeurs d'emploi de cette catégorie âgés de 25 à 49 ans est en hausse de 0,4 % (+23,7 % sur un an) et celui des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus s'accroît de 2,7 % (+25,9 % sur un an).

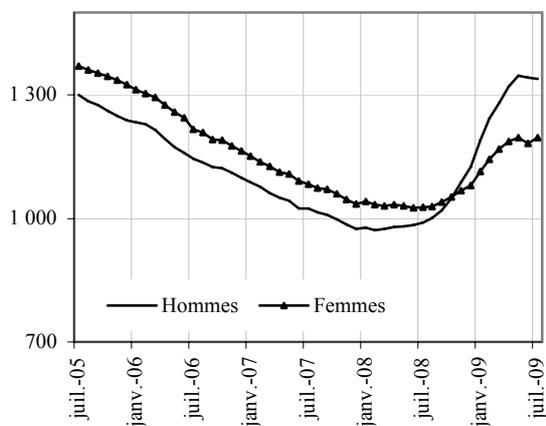
Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A

Unités : milliers et %

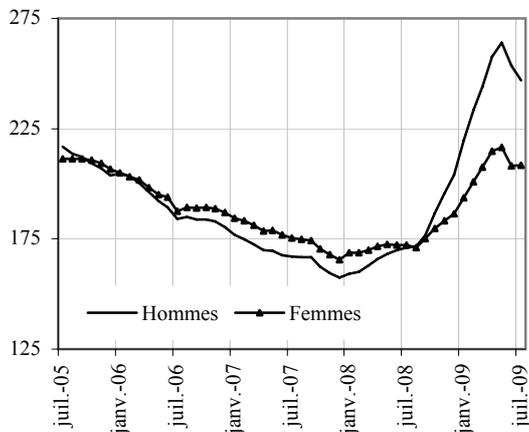
Données CVS-CJO	Juillet 2008	Juin 2009	Juillet 2009	Variation sur un mois	Variation sur un an
France métropolitaine					
Hommes	990,5	1 341,6	1 338,8	-0,2	35,2
Femmes	1 027,8	1 182,9	1 196,4	1,1	16,4
Moins de 25 ans	343,1	461,8	455,4	-1,4	32,7
Entre 25 et 49 ans	1 342,3	1 654,9	1 660,8	0,4	23,7
50 ans et plus	332,9	407,8	419,0	2,7	25,9
Hommes de moins de 25 ans	171,0	253,6	247,0	-2,6	44,4
Hommes de 25 à 49 ans	651,3	870,9	869,3	-0,2	33,5
Hommes de 50 ans et plus	168,2	217,1	222,5	2,5	32,3
Femmes de moins de 25 ans	172,1	208,2	208,4	0,1	21,1
Femmes de 25 à 49 ans	691,0	784,0	791,5	1,0	14,5
Femmes de 50 ans et plus	164,7	190,7	196,5	3,0	19,3
Ensemble de la catégorie A	2 018,3	2 524,5	2 535,2	0,4	25,6

Sources : Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs-cjo : Dares.

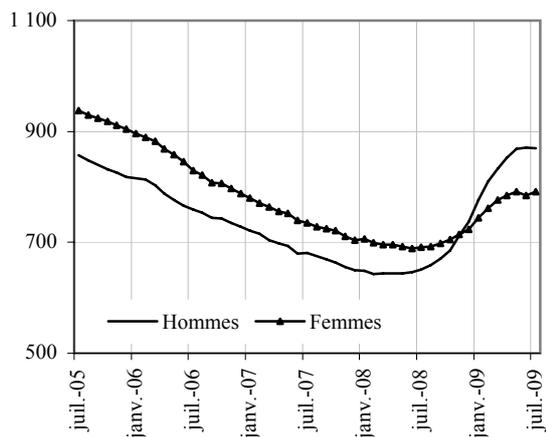
Par sexe (cvs-cjo en milliers)



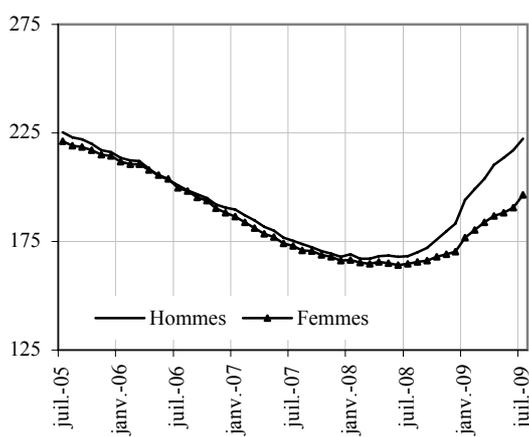
Moins de 25 ans (cvs-cjo en milliers)



Entre 25 et 49 ans (cvs-cjo en milliers)



50 ans et plus (cvs-cjo en milliers)



2.b - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

En France métropolitaine, au mois de juillet 2009, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories B, C (en activité réduite courte ou longue) augmente de 3,2 % pour les hommes (+10,9 % sur un an) et de 1,1 % pour les femmes (+4,7 % sur un an).

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégories B, C de moins de 25 ans augmente de 2,4 % en juillet (+19,7 % sur un an). Le nombre de demandeurs d'emploi de ces catégories âgés de 25 à 49 ans est en hausse de 2,6 % (+5,8 % sur un an) et celui des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus diminue de 0,6 % (+3,8 % sur un an).

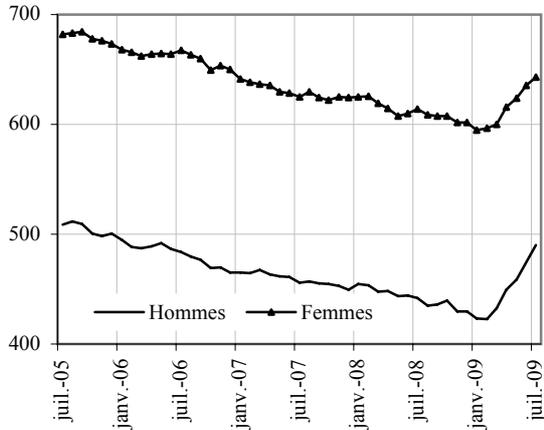
Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories B, C

Unités : milliers et %

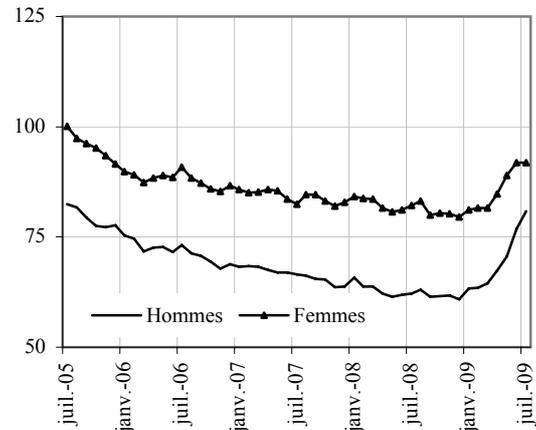
Données CVS-CJO	Juillet 2008	Juin 2009	Juillet 2009	Variation sur un mois	Variation sur un an
France métropolitaine					
Hommes	441,8	474,7	490,1	3,2	10,9
Femmes	613,7	635,6	642,8	1,1	4,7
Moins de 25 ans	144,4	168,7	172,8	2,4	19,7
Entre 25 et 49 ans	731,0	753,5	773,1	2,6	5,8
50 ans et plus	180,1	188,1	187,0	-0,6	3,8
Hommes de moins de 25 ans	62,2	76,8	80,9	5,3	30,1
Hommes de 25 à 49 ans	313,5	330,0	341,7	3,5	9,0
Hommes de 50 ans et plus	66,1	67,9	67,5	-0,6	2,1
Femmes de moins de 25 ans	82,2	91,9	91,9	0,0	11,8
Femmes de 25 à 49 ans	417,5	423,5	431,4	1,9	3,3
Femmes de 50 ans et plus	114,0	120,2	119,5	-0,6	4,8
Ensemble des catégories B, C	1 055,5	1 110,3	1 132,9	2,0	7,3

Sources : Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs-cjo : Dares.

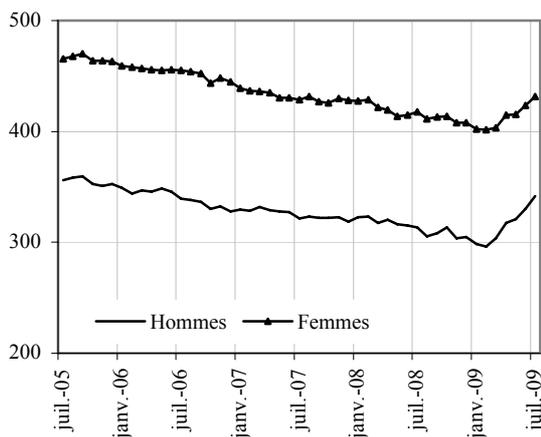
Par sexe (cvs-cjo en milliers)



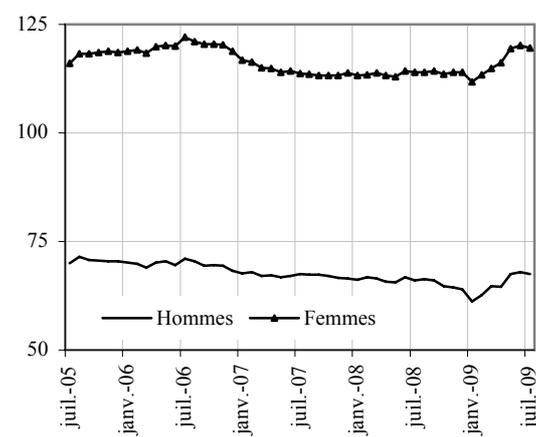
Moins de 25 ans (cvs-cjo en milliers)



Entre 25 et 49 ans (cvs-cjo en milliers)



50 ans et plus (cvs-cjo en milliers)



2.c - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

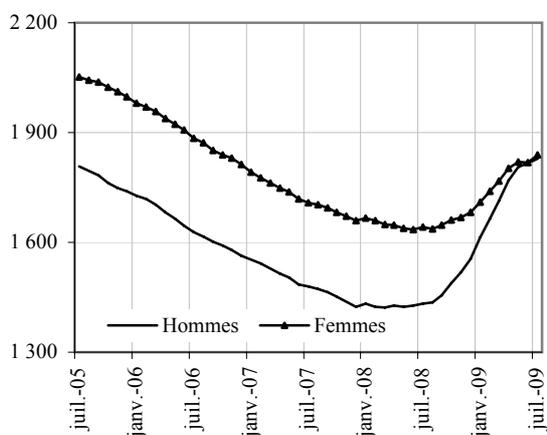
En France métropolitaine, au mois de juillet 2009, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C augmente de 0,7 % pour les hommes (+27,7 % sur un an) et de 1,1 % pour les femmes (+12,0 % sur un an).

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C de moins de 25 ans diminue de 0,4 % en juillet (+28,9 % sur un an). Le nombre de ceux de 25 à 49 ans est en hausse de 1,1 % (+17,4 % sur un an) et celui des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus augmente de 1,7 % (+18,1 % sur un an).

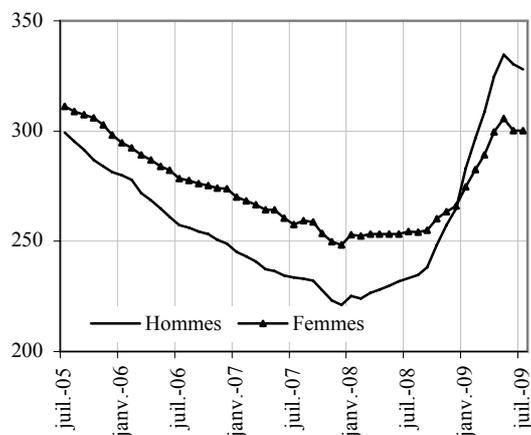
Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A, B, C			Unités : milliers et %		
Données CVS-CJO	Juillet 2008	Juin 2009	Juillet 2009	Variation sur un mois	Variation sur un an
France métropolitaine					
Hommes	1 432,3	1 816,3	1 828,9	0,7	27,7
Femmes	1 641,5	1 818,5	1 839,2	1,1	12,0
Moins de 25 ans	487,5	630,5	628,2	-0,4	28,9
Entre 25 et 49 ans	2 073,3	2 408,4	2 433,9	1,1	17,4
50 ans et plus	513,0	595,9	606,0	1,7	18,1
Hommes de moins de 25 ans	233,2	330,4	327,9	-0,8	40,6
Hommes de 25 à 49 ans	964,8	1 200,9	1 211,0	0,8	25,5
Hommes de 50 ans et plus	234,3	285,0	290,0	1,8	23,8
Femmes de moins de 25 ans	254,3	300,1	300,3	0,1	18,1
Femmes de 25 à 49 ans	1 108,5	1 207,5	1 222,9	1,3	10,3
Femmes de 50 ans et plus	278,7	310,9	316,0	1,6	13,4
Ensemble des catégories A, B, C	3 073,8	3 634,8	3 668,1	0,9	19,3

Sources : Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs-cjo : Dares.

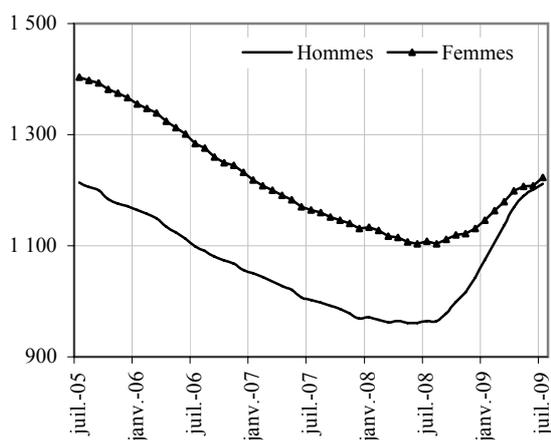
Par sexe (cvs-cjo en milliers)



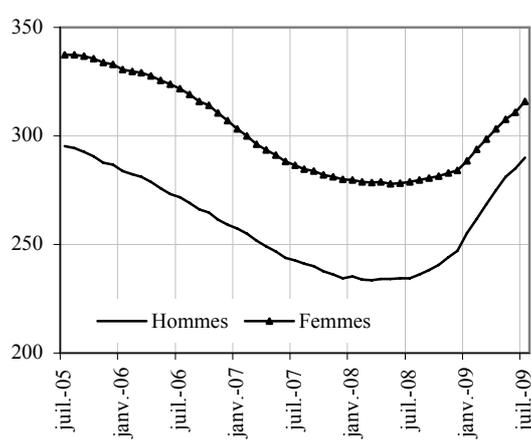
Moins de 25 ans (cvs-cjo en milliers)



Entre 25 et 49 ans (cvs-cjo en milliers)



50 ans et plus (cvs-cjo en milliers)



3 - ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION SUR LES LISTES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C depuis un an ou plus augmente de 2,0 % au mois de juillet 2009 (+15,4 % sur un an). Le nombre d'inscrits depuis moins d'un an est en hausse de 0,5 % (+21,2 % sur un an).

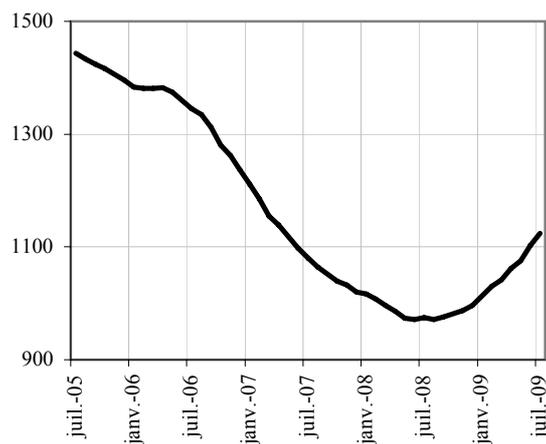
Ancienneté d'inscription sur les listes des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A, B, C

Unités : milliers et %

Données CVS-CJO	Juillet 2008	Juin 2009	Juillet 2009	Variation sur un mois	Variation sur un an
France métropolitaine					
Moins de 1 an	2 099,4	2 532,0	2 543,5	0,5	21,2
- Moins de 3 mois	912,4	993,7	984,8	-0,9	7,9
- Entre 3 et moins de 6 mois	573,1	722,7	726,1	0,5	26,7
- Entre 6 et moins de 12 mois	613,9	815,6	832,6	2,1	35,6
Un an ou plus	974,4	1 102,8	1 124,6	2,0	15,4
- Entre 1 an et moins de 2 ans	506,4	608,0	623,4	2,5	23,1
- Entre 2 ans et moins de 3 ans	193,5	213,4	219,3	2,8	13,3
- 3 ans ou plus	274,5	281,4	281,9	0,2	2,7
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus (%)	31,7	30,3	30,7	0,3 pt	- 1,0 pt
France, demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus	1 059,9	1 197,8	1 220,6	1,9	15,2

Sources : Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs-cjo : Dares.

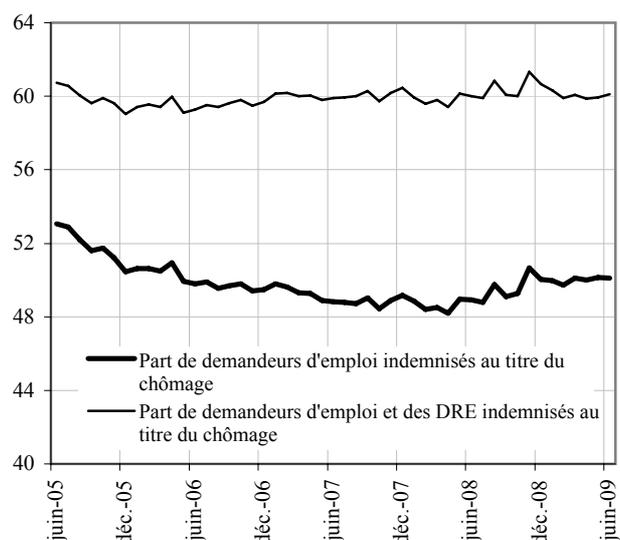
Demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus
(cvs-cjo en milliers)



4 - DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS

Parts d'indemnisés au titre du chômage

cvs en %



En France métropolitaine, fin juin 2009, 2 053 300 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C, D, E (hors formation) sont indemnisés. Ce nombre augmente de 0,7 % au mois de juin (+21,3 % sur un an). Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés par le régime d'assurance chômage est en hausse de 0,7 % et le nombre de ceux indemnisés par le régime de solidarité nationale augmente de 0,3 %. La part des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C, D, E (hors formation) indemnisés au titre du chômage s'établit ainsi à 50,1 % en juin 2009. Après prise en compte des personnes dispensées de recherche d'emploi indemnisées, la part des indemnisés s'établit à 60,1 % en juin 2009.

Demandeurs d'emploi indemnisés inscrits en fin de mois à Pôle emploi (catégories A, B, C, D, E hors formation) et dispensés de recherche d'emploi indemnisés

Unités : milliers et %

Données CVS	Jun	Mai	Jun	Variation	Variation
	2008 (*)	2009 (**)	2009 (**)	sur un mois	sur un an
France métropolitaine					
Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C, D, E hors formation indemnisés	1 692,3	2 039,6	2 053,3	0,7	21,3
- Régime d'assurance chômage	1 464,7	1 804,0	1 817,0	0,7	24,1
- Régime de solidarité nationale	227,7	235,7	236,3	0,3	3,8
Part de demandeurs d'emploi indemnisés au titre du chômage (%)	48,9	50,1	50,1	- 0,0 pt	+ 1,2 pt
- Régime d'assurance chômage	42,3	44,3	44,3	- 0,0 pt	+ 2,0 pt
- Régime de solidarité nationale	6,6	5,8	5,8	- 0,0 pt	- 0,8 pt
Dispensés de recherche d'emploi (DRE) indemnisés	365,0	334,1	330,7	-1,0	-9,4
Part de demandeurs d'emploi et des DRE indemnisés au titre du chômage (%)	60,0	59,9	60,1	+ 0,2 pt	+ 0,1 pt
- Régime d'assurance chômage	48,4	49,9	50,1	+ 0,2 pt	+ 1,8 pt
- Régime de solidarité nationale	11,7	10,0	10,0	- 0,0 pt	- 1,7 pt

Source : Pôle emploi. Les variations sont exprimées en pourcentage. Calculs des cvs : Pôle emploi.

(*) : données semi-définitives.

(**) : données provisoires.

Note de lecture :

- la part de demandeurs d'emploi indemnisés au titre du chômage rapporte le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés (soit par le régime d'assurance chômage, soit par le régime de solidarité nationale) inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A, B, C, D, E hors formation, à l'ensemble des inscrits dans ces catégories (y compris formation) ;

- la part de demandeurs d'emploi et de dispensés de recherche d'emploi indemnisés est le rapport de l'effectif indemnisé (ensemble des demandeurs d'emploi indemnisés, au titre du régime d'assurance chômage ou du régime de solidarité nationale, inscrits en catégories A, B, C, D, E hors formation augmenté des dispensés de recherche d'emploi indemnisés) à l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C augmenté des dispensés de recherche d'emploi indemnisés.

5.a - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR RÉGION

Entre fin juillet 2008 et fin juillet 2009, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A augmente dans toutes les régions de France métropolitaine (entre +12,3 % en Corse et +35,5 % en Franche Comté). La hausse est de 13,7 % pour les départements d'Outre-Mer.

Sur la même période, le nombre de jeunes de moins de 25 ans inscrits en catégorie A augmente dans toutes les régions de France métropolitaine (entre +15,1 % en Corse et +49,4 % en Pays de la Loire). En France métropolitaine, c'est en Ile-de-France que la part des moins de 25 ans est la plus basse (11,5 %) et dans le Nord-Pas-de-Calais qu'elle est la plus élevée (22,4 %). Cette part s'établit à 15,3 % pour les départements d'Outre-Mer.

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A par région

Unités : milliers et %

Données brutes	Ensemble			Moins de 25 ans		
	Juillet 2008	Juillet 2009	Variation sur un an	Juillet 2009	Variation sur un an	Part en %
Alsace	54,4	71,8	31,9	13,0	42,0	18,1
Aquitaine	93,0	113,0	21,6	17,6	25,2	15,5
Auvergne	36,5	45,0	23,1	7,9	38,4	17,5
Basse-Normandie	40,1	49,9	24,6	9,9	31,7	19,9
Bourgogne	44,0	56,3	28,0	10,6	36,8	18,8
Bretagne	77,6	98,9	27,5	16,0	36,7	16,2
Centre	67,9	87,0	28,1	15,7	36,5	18,0
Champagne-Ardenne	43,8	53,8	22,9	10,3	30,7	19,2
Corse	7,1	8,0	12,3	1,1	15,1	13,2
Franche Comté	34,6	46,8	35,5	8,2	38,2	17,4
Haute-Normandie	60,2	78,8	30,9	17,1	37,3	21,7
Ile-de-France	384,9	469,0	21,9	53,9	31,9	11,5
Languedoc-Roussillon	99,0	118,7	19,9	18,1	24,7	15,3
Limousin	17,9	23,2	29,1	4,0	32,0	17,4
Lorraine	73,9	97,2	31,5	19,0	41,1	19,5
Midi-Pyrénées	89,0	108,4	21,8	17,6	29,9	16,3
Nord-Pas-de-Calais	165,2	201,1	21,8	45,0	25,1	22,4
Pays de la Loire	90,1	122,1	35,4	23,2	49,4	19,0
Picardie	66,4	84,8	27,7	18,5	36,0	21,8
Poitou-Charentes	48,0	60,1	25,2	10,4	31,6	17,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	172,0	206,9	20,3	29,6	26,7	14,3
Rhône-Alpes	175,3	230,6	31,6	36,0	40,6	15,6
France métropolitaine	1 940,6	2 431,1	25,3	402,5	33,3	16,6
Guadeloupe	45,5	48,5	6,5	5,7	8,0	11,8
Guyane	13,1	14,2	8,5	2,1	9,4	14,8
Martinique	34,5	37,5	8,7	5,3	1,7	14,0
Réunion	78,9	95,4	20,9	16,9	14,5	17,7
Départements d'Outre Mer	172,1	195,6	13,7	30,0	10,4	15,3
France	2 112,7	2 626,8	24,3	432,4	31,5	16,5

Sources : Pôle emploi, Dares.

5.b - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR RÉGION

Entre fin juillet 2008 et fin juillet 2009, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C augmente dans toutes les régions de France métropolitaine (entre +12,1 % en Corse et +26,8 % en Lorraine). La hausse est de +12,4 % dans les départements d'Outre-Mer.

Sur la même période, le nombre de jeunes de moins de 25 ans inscrits en catégories A, B, C augmente dans toutes les régions de France métropolitaine (entre +19,1 % pour la Corse et +41,4 % en Pays de la Loire). En France métropolitaine, c'est en Ile-de-France que la part des moins de 25 ans est la plus basse (10,5 %) et dans le Nord-Pas-de-Calais qu'elle est la plus élevée (21,9 %). Elle s'établit à 14,8 % dans les départements d'Outre-Mer.

Sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C depuis plus d'un an augmente dans toutes les régions de France métropolitaine (entre +7,3 % pour l'Ile-de-France et +24,5 % pour l'Alsace).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A, B, C par région

Unités : milliers et %

Données brutes	Ensemble			Moins de 25 ans			Inscrits depuis plus d'un an		
	Juillet 2008	Juillet 2009	Variation sur un an	Juillet 2009	Variation sur un an	Part en %	Juillet 2009	Variation sur un an	Part en %
Alsace	77,6	97,8	26,0	17,1	38,4	17,5	25,9	24,5	26,5
Aquitaine	152,3	178,5	17,2	26,7	23,3	15,0	56,2	16,8	31,5
Auvergne	61,3	71,2	16,2	12,1	28,9	17,0	26,3	18,0	37,0
Basse-Normandie	65,2	78,6	20,6	15,4	29,5	19,6	23,8	22,1	30,3
Bourgogne	71,2	86,1	21,0	15,7	32,0	18,3	27,0	16,7	31,3
Bretagne	132,6	160,7	21,2	26,0	31,9	16,2	47,9	13,2	29,8
Centre	113,6	136,3	20,0	24,2	29,8	17,7	43,9	20,5	32,2
Champagne-Ardenne	67,8	78,9	16,4	14,8	25,2	18,7	25,2	18,6	32,0
Corse	8,7	9,8	12,1	1,3	19,1	12,8	2,3	12,6	23,7
Franche Comté	52,9	66,9	26,5	11,5	34,7	17,2	19,9	24,4	29,7
Haute-Normandie	97,7	118,1	20,9	24,8	28,7	21,0	38,9	17,0	32,9
Ile-de-France	553,6	639,5	15,5	67,4	27,3	10,5	212,5	7,3	33,2
Languedoc-Roussillon	146,9	171,3	16,7	25,0	23,5	14,6	54,0	17,1	31,5
Limousin	31,0	36,9	19,1	6,2	26,0	16,7	12,3	11,1	33,3
Lorraine	103,0	130,6	26,8	25,1	38,5	19,2	35,2	21,8	27,0
Midi-Pyrénées	141,3	165,3	17,0	25,1	27,7	15,2	53,9	16,3	32,6
Nord-Pas-de-Calais	246,8	286,8	16,2	62,9	20,9	21,9	103,0	15,2	35,9
Pays de la Loire	160,5	201,3	25,4	37,9	41,4	18,8	61,5	16,8	30,6
Picardie	105,2	124,3	18,2	26,2	25,9	21,1	42,5	17,5	34,2
Poitou-Charentes	82,1	96,8	18,0	16,5	26,9	17,1	32,3	18,7	33,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	250,5	291,3	16,3	40,2	25,6	13,8	87,0	11,9	29,9
Rhône-Alpes	261,6	327,9	25,3	50,3	39,0	15,3	86,0	18,6	26,2
France métropolitaine	2 983,0	3 554,8	19,2	572,3	29,2	16,1	1 117,4	15,1	31,4
Guadeloupe	50,5	53,6	6,2	6,2	8,6	11,6	27,2	6,5	50,7
Guyane	14,3	15,6	9,2	2,3	10,2	14,6	5,1	5,6	32,8
Martinique	39,8	42,9	7,9	5,8	1,2	13,5	20,8	16,8	48,5
Réunion	90,5	107,1	18,4	18,3	13,5	17,0	42,6	15,0	39,8
Départements d'Outre Mer	195,0	219,2	12,4	32,5	10,0	14,8	95,8	12,3	43,7
France	3 177,9	3 774,0	18,8	604,8	28,0	16,0	1 213,1	14,8	32,1

Sources : Pôle emploi, Dares.

6.a - FLUX D'ENTRÉE ET DE SORTIE

En France métropolitaine, les entrées à Pôle emploi en catégories A, B, C augmentent (+6,5 % sur un mois et +12,6 % sur un an). Sur un mois, les entrées pour fin de mission d'interim (-9,6 %), autres licenciements (-1,9 %), démissions (-2,8 %) et reprises d'activité (-4,1 %) sont en baisse. Sur un mois, les entrées pour fin de contrat à durée déterminée (+12,6 %), licenciements économiques (+4,4 %), premières entrées (+10,5 %) et autres cas (+11,8 %) augmentent.

Les sorties de catégories A, B, C augmentent en juillet (+1,1 % sur un mois, +7,8 % sur un an). Sur un mois, les sorties pour cessations d'inscription pour défaut d'actualisation (-9,7 %) baissent ; celles pour reprises d'emploi déclarées (+5,1 %), entrées en stage (+28,7 %), arrêts de recherche (+1,9 %), radiations administratives (+0,9 %) et pour autres cas (+21,5 %) sont en hausse.

Au total, au mois de juillet 2009, le nombre d'entrées est supérieur à celui des sorties, ce qui explique que le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C augmente en France métropolitaine entre la fin du mois de juin 2009 et celle de juillet 2009.

Entrées à Pôle emploi par motif (catégories A, B, C)

Unité : milliers et %

	Juillet 2008	Juin 2009	Juillet 2009	Répartition des motifs en %	Variation sur un mois	Variation sur un an
Données CVS-CJO						
France métropolitaine						
Fins de contrat à durée déterminée	116,1	116,1	130,7	26,1	12,6	12,6
Fins de mission d'interim	42,4	35,4	32,0	6,4	-9,6	-24,5
Licenciements économiques (1)	14,5	22,5	23,5	4,7	4,4	62,1
Autres licenciements	55,6	53,9	52,9	10,6	-1,9	-4,9
Démissions	21,9	18,0	17,5	3,5	-2,8	-20,1
Premières entrées	27,5	32,4	35,8	7,1	10,5	30,2
Reprises d'activité	33,3	39,2	37,6	7,5	-4,1	12,9
Autres cas	133,2	152,7	170,7	34,1	11,8	28,2
Ensemble	444,5	470,2	500,7	100,0	6,5	12,6
France, ensemble	464,7	490,6	524,5		6,9	12,9
Données brutes						
France métropolitaine, ensemble	477,7	436,6	529,1			10,8
France, ensemble	500,7	457,9	553,3			10,5

Sources : Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs-cjo : Dares.

(1) : Y compris fins de conventions de conversion, de PAP anticipés et de CRP.

Sorties de Pôle emploi par motif (catégories A, B, C)

Unités : milliers et %

	Juillet 2008	Juin 2009	Juillet 2009	Répartition des motifs en %	Variation sur un mois	Variation sur un an
Données CVS-CJO						
France métropolitaine						
Reprises d'emploi déclarées	100,6	93,6	98,4	21,3	5,1	-2,2
Entrées en stage	31,0	29,3	37,7	8,1	28,7	21,6
Arrêts de recherche (maternité, maladie, retraite) :	43,1	36,8	37,5	8,1	1,9	-13,0
- dont dispenses de recherche d'emploi (DRE)	9,8	7,4	7,5	1,6	1,4	-23,5
- dont maladies	19,4	17,6	18,7	4,0	6,2	-3,6
Cessations d'inscription pour défaut d'actualisation	163,9	205,9	186,0	40,2	-9,7	13,5
Radiations administratives	46,6	42,6	43,0	9,3	0,9	-7,7
Autres cas	44,0	49,4	60,0	13,0	21,5	36,4
Ensemble	429,2	457,6	462,6	100,0	1,1	7,8
France, ensemble	448,6	479,8	481,9		0,4	7,4
Données brutes						
France métropolitaine, ensemble	417,8	459,0	436,8			4,6
France, ensemble	438,0	479,7	457,5			4,5

Sources : Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs-cjo : Dares.

Équation comptable (catégories A, B, C)

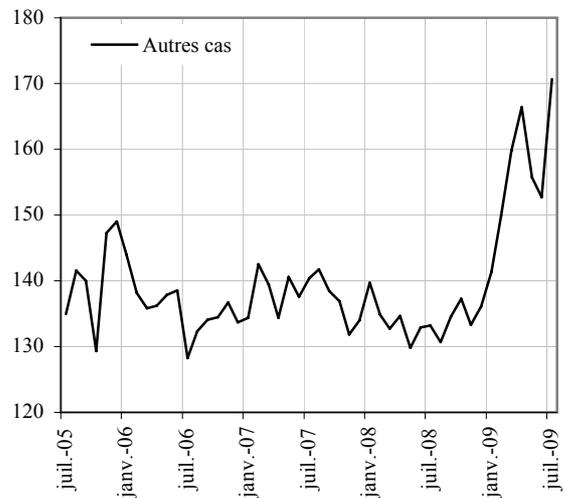
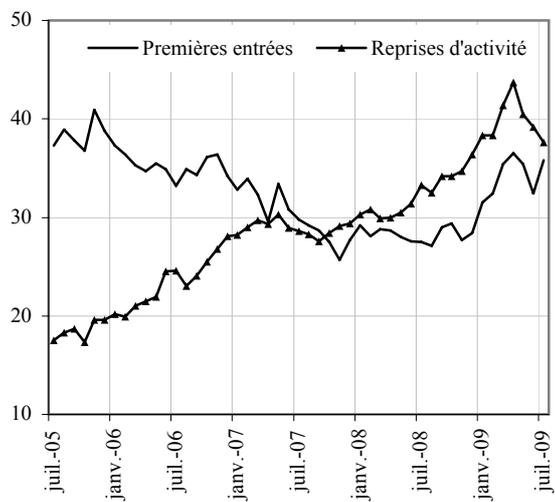
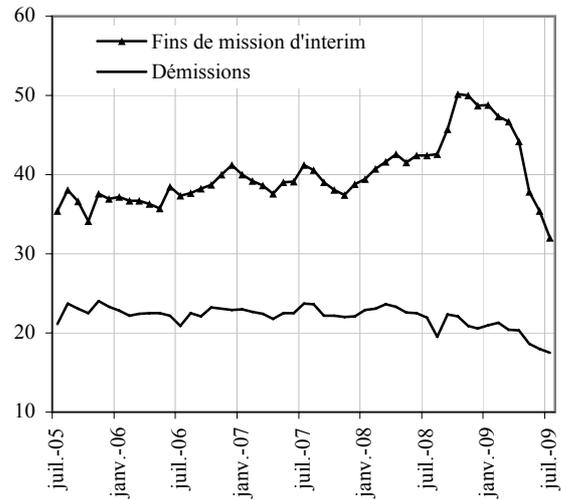
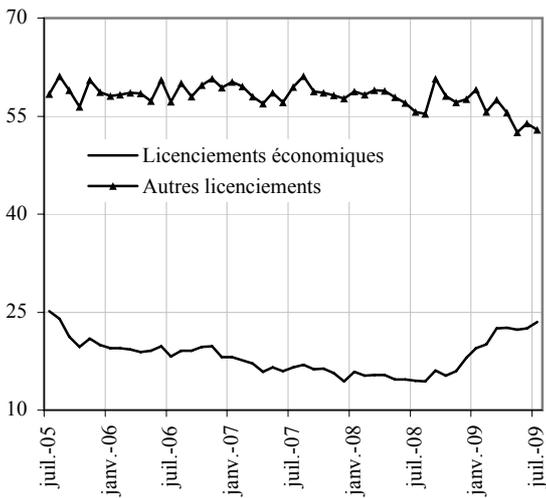
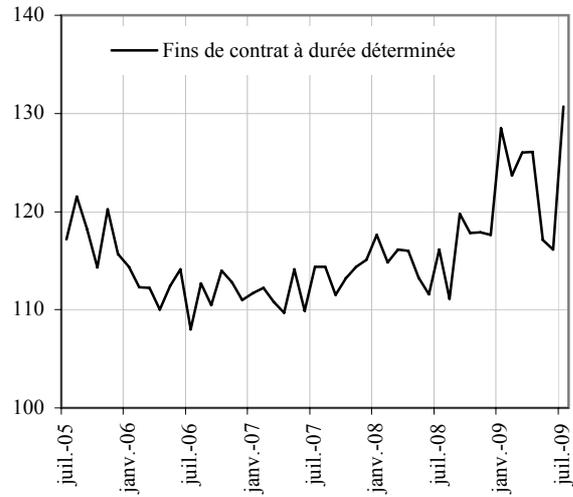
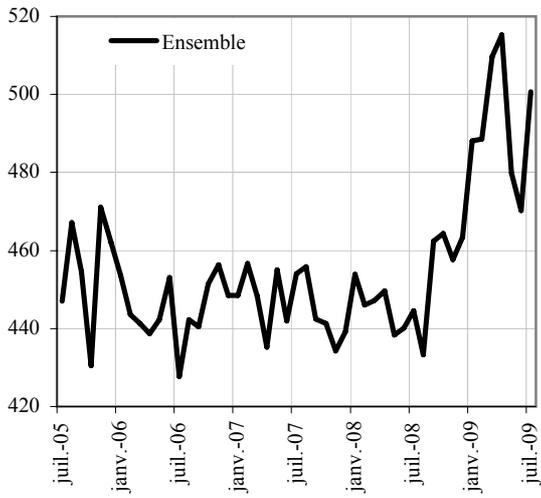
Unité : milliers

	Sur un mois	Sur un an
Données CVS-CJO		
France métropolitaine		
Variation du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C	33,3	594,3
Solde entre les flux d'entrée et les flux de sortie cumulés	38,1	649,6
Écart (<i>changement de site d'inscription Pôle emploi, etc.</i>)	-4,8	-55,3

Sources : Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs-cjo : Dares. Cf. encadré "Sources et définitions" p.17 pour la lecture de ce tableau.

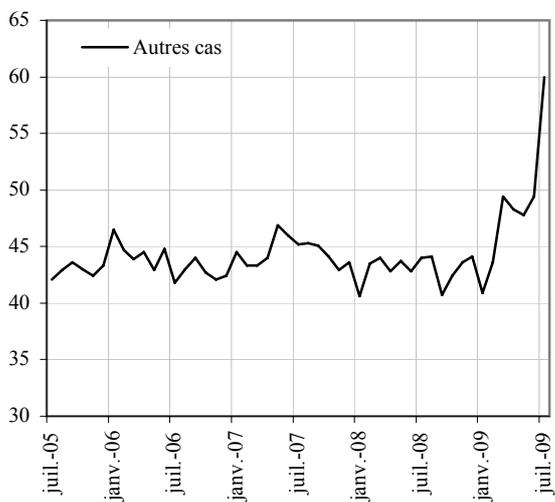
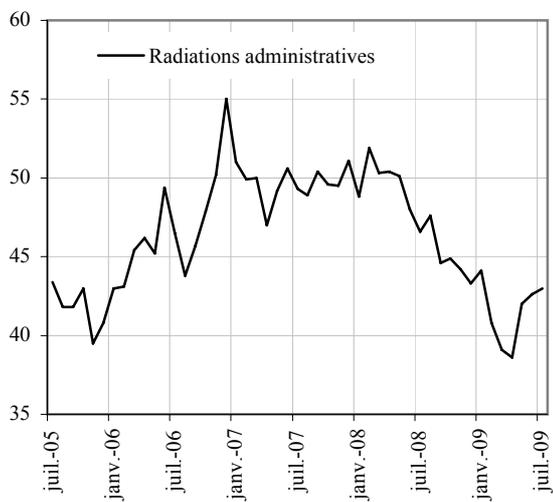
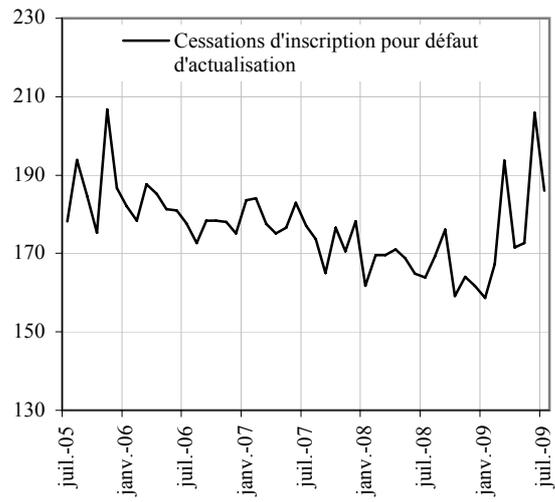
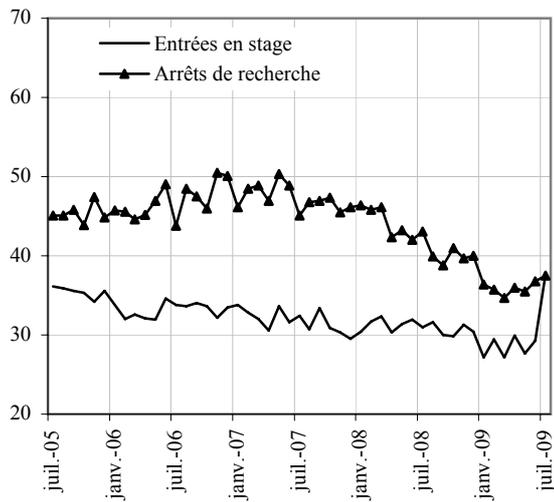
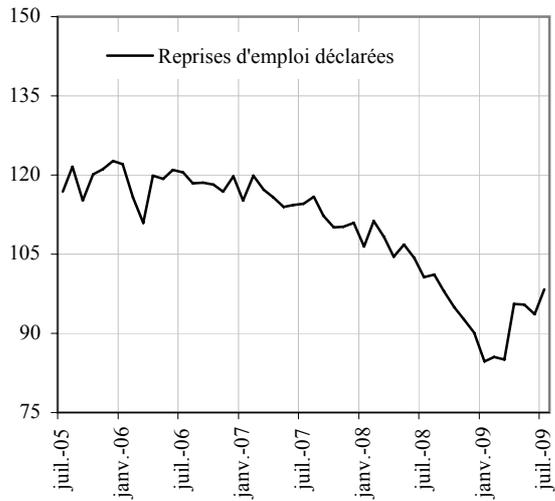
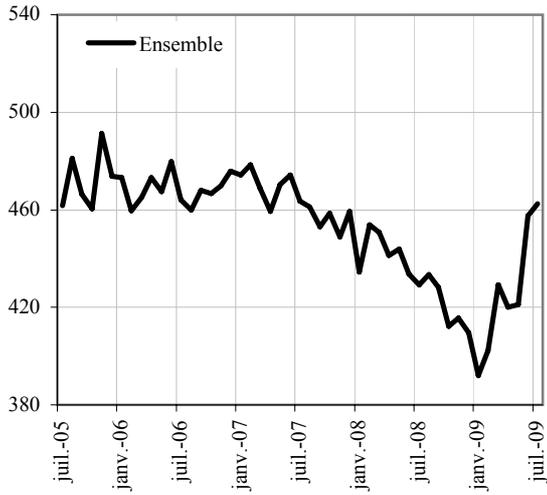
6.b - FLUX D'ENTRÉE ET DE SORTIE

Entrées à Pôle emploi par motif (catégories A, B, C)
(cvs-cjo en milliers)



6.c - FLUX D'ENTRÉE ET DE SORTIE

Sorties de Pôle emploi par motif (catégories A, B, C)
(cvs-cjo en milliers)



7 - DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT DES DROITS OUVERTS AU RSA

En France métropolitaine, au mois de juillet 2009, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A et ayant des droits ouverts au Revenu de solidarité active (RSA) est de 450 400 (soit 18,5 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, données brutes).

Au mois de juillet 2009, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C et ayant des droits ouverts au RSA est de 578 000 (soit 16,3 % des demandeurs d'emploi inscrits en en catégories A, B, C, données brutes).

Les entrées à Pôle emploi en catégories A, B, C des personnes ayant des droits ouverts au RSA sont de 80 800 au mois de juillet 2009 (soit 15,3 % des entrées en catégories A, B, C, données brutes). Les sorties de catégories A, B, C des personnes ayant des droits ouverts au RSA sont de 80 800 au mois de juillet 2009 (soit 18,5 % des sorties de catégories A, B, C, données brutes).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi et ayant des droits ouverts au RSA

	Unité : milliers et %	
	Juin 2009	Juillet 2009 (*)
<i>Données brutes</i>		
France métropolitaine		
Catégorie A	405,0	450,4
Catégorie B	57,8	63,1
Catégorie C	48,5	64,5
Catégories A, B, C	511,2	578,0
Catégorie D	13,5	12,3
Catégorie E	33,6	39,6
Catégories A, B, C, D, E	558,4	630,0
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A	17,3	18,5
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C	14,7	16,3

Sources : Pôle emploi, Dares.

(*) Au mois de juillet 2009, 457 400 demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A bénéficient d'une prestation de solidarité (450 400 au titre du RSA, 6 600 au titre du RMI et 400 au titre de l'API). Ils représentent 18,8 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A. 588 300 demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A, B, C bénéficient d'une prestation de solidarité (578 000 au titre du RSA, 9 800 au titre du RMI et 500 au titre de l'API). Ils représentent 16,5 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C. Pour mémoire, au mois de juillet 2008, 14,8 % des demandeurs d'emploi de catégorie A et 12,0 % des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C bénéficiaient du RMI ou de l'API.

Cf. encadré 1 « Sources et définitions » pour plus d'informations à ce sujet.

Entrées et sorties à Pôle emploi des demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA (catégories A, B, C)

	Unité : milliers et %	
	Juin 2009	Juillet 2009
<i>Données brutes</i>		
France métropolitaine		
Entrées		
Entrées de demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA	63,8	80,8
Part dans l'ensemble des entrées	14,6	15,3
Sorties		
Sorties de demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA	65,9	80,8
Part dans l'ensemble des sorties	14,4	18,5

Sources : Pôle emploi, Dares.

Cf. encadré 1 « Sources et définitions » pour plus d'informations à ce sujet.

A compter du 1^{er} juin 2009, la mise en œuvre de la loi portant création du Revenu de solidarité active (RSA) est susceptible d'accroître sensiblement le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi et, parmi ceux-ci, la part de ceux bénéficiaires d'une prestation de solidarité (RMI ou API avant le 1^{er} juin 2009, RSA après le 1^{er} juin ainsi que RMI et API à titre transitoire pour certains bénéficiaires). En effet, les bénéficiaires du RSA disponibles pour rechercher un emploi doivent désormais être orientés vers Pôle emploi ou un autre organisme participant au service public de l'emploi. En outre, l'ouverture du RSA à des personnes non éligibles au RMI ou à l'API devrait conduire certains demandeurs d'emploi à se voir ouvrir des droits nouveaux au RSA.

8 - OFFRES D'EMPLOI COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI

Les offres d'emploi collectées par Pôle emploi diminuent de 2,7 % au mois de juillet 2009 en France métropolitaine et de 19,7 % sur un an. Sur un mois, cette baisse concerne les offres d'emplois durables (plus de six mois, -2,6 %) et les offres d'emplois occasionnels (moins d'un mois, -14,8 %). Sur un mois, les offres d'emplois temporaires augmentent (entre un et six mois, +1,9 %).

En juillet, les offres d'emploi satisfaites en France métropolitaine augmentent de +5,6 % sur un mois et diminuent de 16,6 % sur un an. Sur un mois, la hausse est de 3,7 % pour les offres d'emplois durables et de 17,6 % pour les offres d'emplois occasionnels. Sur un mois, les offres d'emplois temporaires diminuent de 16,3 %.

Offres d'emploi collectées par Pôle emploi

Unité : milliers et %

	Juillet 2008	Juin 2009	Juillet 2009	Variation sur un mois	Variation sur un an
Données CVS-CJO					
France métropolitaine					
- Emplois durables (plus de 6 mois) (1)	130,5	103,8	101,1	-2,6	-22,5
- Emplois temporaires (1 à 6 mois)	122,8	102,2	104,1	1,9	-15,2
- Emplois occasionnels (moins d'1 mois)	44,6	39,8	33,9	-14,8	-24,0
Ensemble	297,9	245,8	239,1	-2,7	-19,7
France, ensemble	304,3	252,1	245,9	-2,5	-19,2
Données brutes					
France métropolitaine, ensemble	333,5	292,3	270,1		-19,0
France, ensemble	340,1	298,9	277,2		-18,5

Sources : Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs-cjo : Dares.

(1) : Y compris les offres sur contrat "nouvelles embauches" pour les mois de 2008.

Offres d'emploi satisfaites

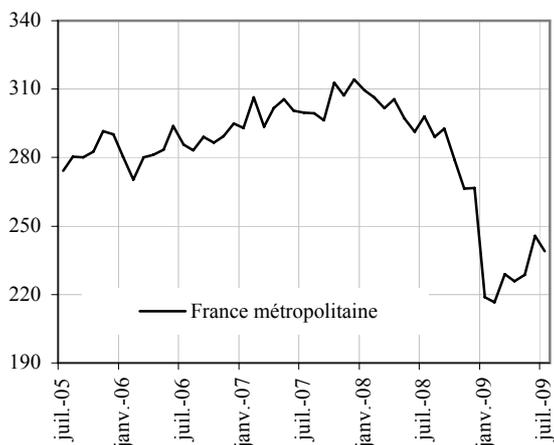
Unité : milliers et %

	Juillet 2008	Juin 2009	Juillet 2009	Variation sur un mois	Variation sur un an
Données CVS-CJO					
France métropolitaine					
- Emplois durables (plus de 6 mois) (1)	120,1	88,1	91,4	3,7	-23,9
- Emplois temporaires (1 à 6 mois)	109,2	85,8	100,9	17,6	-7,6
- Emplois occasionnels (moins d'1 mois)	41,4	40,0	33,5	-16,3	-19,1
Ensemble	270,7	213,9	225,8	5,6	-16,6
France, ensemble	276,2	219,8	231,5	5,3	-16,2

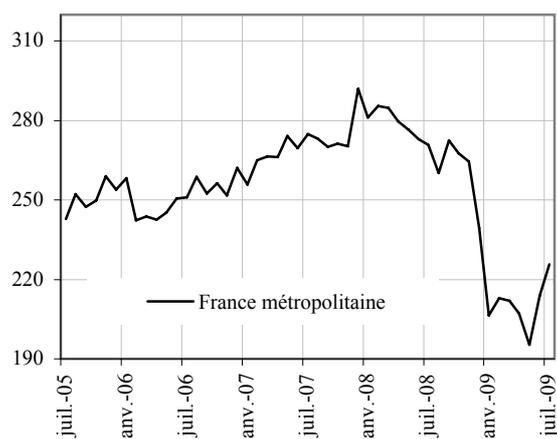
Sources : Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs-cjo : Dares.

(1) : Y compris les offres sur contrat "nouvelles embauches" pour les mois de 2008.

Offres d'emploi collectées par Pôle emploi
(cvs-cjo en milliers)



Offres d'emploi satisfaites
(cvs-cjo en milliers)



ANNEXE

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi par catégorie

Unité : milliers et %

	Juillet 2008	Juin 2009	Juillet 2009	Variation sur un mois	Variation sur un an
Données CVS-CJO					
France métropolitaine					
Catégories A, B, C	3 073,8	3 634,8	3 668,1	0,9	19,3
- Catégorie 1	1 923,9	2 430,2	2 432,7	0,1	26,4
- Catégorie 2	326,3	342,7	348,3	1,6	6,7
- Catégorie 3	228,2	248,2	246,4	-0,7	8,0
- Catégorie 6	446,7	475,0	499,0	5,1	11,7
- Catégorie 7	66,3	63,8	65,2	2,2	-1,7
- Catégorie 8	82,4	74,9	76,5	2,1	-7,2
- Dont catégorie A	2 018,3	2 524,5	2 535,2	0,4	25,6
- Catégorie 1 n'ayant exercé aucune activité réduite	1 618,9	2 088,5	2 093,8	0,3	29,3
- Catégorie 2 n'ayant exercé aucune activité réduite	242,0	260,2	265,6	2,1	9,8
- Catégorie 3 n'ayant exercé aucune activité réduite	157,4	175,8	175,8	0,0	11,7
- Dont catégorie B	460,1	496,6	492,2	-0,9	7,0
- Catégorie 1 ayant exercé une activité réduite	305,0	341,7	338,9	-0,8	11,1
- Catégorie 2 ayant exercé une activité réduite	84,3	82,5	82,7	0,2	-1,9
- Catégorie 3 ayant exercé une activité réduite	70,8	72,4	70,6	-2,5	-0,3
- Dont catégorie C	595,4	613,7	640,7	4,4	7,6
- Catégorie 6	446,7	475,0	499,0	5,1	11,7
- Catégorie 7	66,3	63,8	65,2	2,2	-1,7
- Catégorie 8	82,4	74,9	76,5	2,1	-7,2
Catégories D, E	401,4	463,0	512,1	10,6	27,6
- Catégorie D (catégorie 4)	175,8	225,0	265,9	18,2	51,3
- Catégorie E (catégorie 5)	225,6	238,0	246,2	3,4	9,1
Catégories A, B, C, D, E	3 475,2	4 097,8	4 180,2	2,0	20,3
Données brutes					
France métropolitaine, catégories A, B, C, D, E	3 320,7	3 921,2	3 966,0		19,4
dont catégories A, B, C	2 983,0	3 467,3	3 554,8		19,2
Catégorie A	1 940,6	2 340,8	2 431,1		25,3
Catégorie B	415,1	472,2	447,0		7,7
Catégorie C	627,2	654,3	676,7		7,9
Catégorie D	113,8	211,2	166,5		46,3
Catégorie E	223,9	242,7	244,7		9,3
France, catégories A, B, C, D, E	3 533,8	4 154,5	4 201,6		18,9

Sources : Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs-cjo : Dares.

Pour mémoire :

Les demandes d'emploi de catégories 1 à 3 recensent les personnes n'ayant pas exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois et qui souhaitent un contrat à durée indéterminée à temps plein (catégorie 1), à durée indéterminée à temps partiel (catégorie 2) ou à durée déterminée temporaire ou saisonnier (catégorie 3). De façon analogue, les demandes d'emploi de catégories 6 à 8 recensent les personnes ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois selon le type de contrat envisagé : à durée indéterminée à plein temps (catégorie 6), à durée indéterminée à temps partiel (catégorie 7) ou à durée déterminée temporaire ou saisonnier (catégorie 8).

Les demandes d'emploi de catégories 4 et 5 recensent les personnes non immédiatement disponibles et qui ne sont pas tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi : elles sont soit en stage, formation, maladie, etc. (catégorie 4), soit en emploi à la recherche d'un autre emploi (catégorie 5).

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et le Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, Recherche, Statistiques de la DARES) - Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) - Télécopie : 01.44.38.23.43

Réponse à la demande : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Maquettiste : Yves Dubois, Sarah Abdouni. Conception graphique : Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville. Impression : AMI (Courbevoie).

Abonnements : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Publicité : Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

Encadré 1 - Sources et définitions

Demands d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi

Les demandeurs d'emploi sont des personnes qui sont inscrites à Pôle emploi, organisme issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assédic.

Catégories de demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories. Conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction des catégories suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Dans les fichiers administratifs de Pôle emploi, huit catégories de demandeurs d'emploi sont utilisées (catégories 1 à 8). Ces catégories ont été définies par arrêté (arrêté du 5 février 1992 complété par l'arrêté du 5 mai 1995). Jusqu'au mois de février 2009, les publications étaient fondées sur ces catégories. Le tableau suivant présente la correspondance entre les catégories utilisées à des fins de publication statistique à partir de mars 2009 et les catégories administratives auxquelles Pôle emploi a recours dans sa gestion des demandeurs d'emploi :

Catégories statistiques	Catégories administratives
Catégorie A	Catégories 1, 2, 3 hors activité réduite
Catégorie B	Catégories 1, 2, 3 en activité réduite
Catégorie C	Catégories 6, 7, 8
Catégorie D	Catégorie 4
Catégorie E	Catégorie 5
Catégories A, B, C	Catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8

La situation réelle au regard de l'emploi des demandeurs d'emploi peut, dans certains cas, ne pas correspondre à la catégorie dans laquelle ils sont enregistrés : si cette correspondance est contrôlée pour les demandeurs d'emploi indemnisés, il n'en est pas de même des demandeurs d'emploi non indemnisés.

Les entrées et les sorties des listes de Pôle emploi sont enregistrées pour l'ensemble A, B, C et non au niveau de chacune des catégories A, B ou C.

Ancienneté sur les listes de Pôle emploi

L'ancienneté d'inscription à la fin du mois m sur les listes d'un demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi mesure le nombre de jours qu'il a passé sur les listes (en catégories A, B, C). Cette notion se rapporte aux effectifs de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C.

Du fait du mode d'enregistrement des entrées et des sorties, il n'est pas possible de calculer l'ancienneté en catégorie A (respectivement B ou C) ou la durée passée sans discontinuité dans la catégorie A (respectivement B ou C).

De manière conventionnelle, un demandeur d'emploi qui est resté inscrit 12 mois ou plus sur les listes de Pôle emploi (i.e. son ancienneté sur les listes est de 1 an ou plus) peut être qualifié de demandeur d'emploi de longue durée. S'il est inscrit depuis 24 mois ou plus, il est considéré comme étant demandeur d'emploi de très longue durée.

Statut au regard de l'indemnisation

Les données concernant l'indemnisation portent sur le champ des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C, D, E hors formation. Deux indicateurs relatifs à la part des personnes indemnisées sont publiés :

- la part de demandeurs d'emploi indemnisés au titre du chômage, qui rapporte le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés (soit par le régime d'assurance chômage, soit par le régime de solidarité nationale) inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A, B, C, D, E hors formation, à l'ensemble des inscrits dans ces catégories (y compris formation) ;
- la part de demandeurs d'emploi et de dispensés de recherche d'emploi indemnisés au titre du chômage, qui rapporte l'effectif indemnisé (ensemble des demandeurs d'emploi indemnisés, au titre du régime d'assurance chômage ou du régime de solidarité nationale, inscrits en catégories A, B, C, D, E hors formation augmenté des dispensés de recherche d'emploi indemnisés) à l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C augmenté des dispensés de recherche d'emploi indemnisés.

Ces données sont disponibles avec un mois de retard.

Motifs d'entrée et de sortie des listes de Pôle emploi pour les catégories A, B, C

Les flux d'entrée et de sortie des listes sont présentés suivant différents motifs.

Parmi les motifs d'entrée :

- les premières entrées correspondent aux cas où la demande d'emploi est enregistrée alors que la personne se présente pour la première fois sur le marché du travail, notamment lorsqu'elle vient d'achever ses études ou lorsqu'elle était auparavant inactive ;
- le motif de reprise d'activité comprend à la fois le cas où le demandeur d'emploi cherche à reprendre une activité après une interruption d'au moins six mois et, depuis octobre 2005, les cas où l'entrée sur les listes de Pôle emploi a lieu suite à une sortie de stage ou à une fin de congé de maladie ou maternité ;
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation, y compris les entrées pour rupture conventionnelle de CDI.

Encadré 1 - Sources et définitions (suite)

Parmi les motifs de sortie :

- les arrêts de recherche sont liés à une maladie, un congé de maternité, un accident du travail, un départ en retraite ou une dispense de recherche d'emploi ;
- les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation correspondent aux cas où le demandeur d'emploi n'a pas actualisé sa déclaration de situation mensuelle ;
- les radiations administratives peuvent intervenir lorsque le demandeur d'emploi ne répond pas à une convocation, lorsqu'il fait une fausse déclaration ou lorsqu'il refuse une offre d'emploi (le motif d'offre raisonnable d'emploi a été ajouté en octobre 2008), une formation, une visite médicale, un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, un contrat aidé, une action d'insertion. La suspension qui en découle peut aller de 15 jours à 12 mois suivant la cause ;
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation.

Les motifs de sortie des listes de Pôle emploi sont mal connus dans les fichiers administratifs. En particulier, dans les statistiques publiées ici, les reprises d'emploi déclarées sous-estiment le nombre de reprises réelles d'emploi. En effet, chaque mois, de nombreux demandeurs d'emploi sortent des listes parce qu'ils n'ont pas actualisé leur situation mensuelle en fin de mois (ils sont alors enregistrés dans le motif « cessation d'inscription pour défaut d'actualisation ») ou à la suite d'une radiation administrative, par exemple pour non réponse à convocation. Or, une partie de ces demandeurs d'emploi a en fait retrouvé un emploi. L'enquête trimestrielle Sortants de Pôle emploi et de la Dares fournit une estimation de la part des sorties réelles pour reprise d'emploi.

Lecture de l'équation comptable sur la catégorie A, B, C

Sur les données brutes issues des fichiers administratifs de Pôle emploi, on observe un défaut de bouclage dans l'équation reliant les stocks de demandeurs d'emploi inscrits aux flux d'entrée et de sortie : la variation du stock de demandeurs d'emploi inscrits n'est pas égale au solde entre les entrées et les sorties. Au niveau national, le défaut de bouclage est négatif pour les catégories A, B, C (les entrées sont surestimées et les sorties sont sous-estimées). Deux facteurs expliquent actuellement ce défaut de bouclage :

- Certains flux sont enregistrés trop tardivement pour être pris en compte dans les statistiques mensuelles : plus de deux mois après la date d'effet pour les entrées, plus de trois pour les sorties. Ceci conduit notamment à sous-estimer les sorties de catégories A, B, C vers les catégories D et E.

- En cas de changement d'unité locale de Pôle emploi intervenant moins de deux mois après l'inscription, un mouvement d'entrée est enregistré dans l'unité de destination, mais pas en sortie de l'unité de départ, ce qui conduit à surestimer le nombre d'entrées.

Demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au Revenu de solidarité active (RSA)

Le Revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et sera généralisé au plus tard le 1^{er} janvier 2011 en Outre-mer. Il a pour objet « d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires » (loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008). Il remplace le Revenu minimum d'insertion (RMI), l'Allocation de parent isolé (API) ainsi que les mécanismes d'intéressement liés à la reprise d'emploi.

Un bénéficiaire du RSA est tenu « de rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle » s'il remplit les conditions suivantes (article L.262-28) :

- les ressources de son foyer sont inférieures à un certain montant forfaitaire, dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge (454,63 €/mois pour un célibataire sans enfant) ;
- il est sans emploi ou ne tire de l'exercice de son activité professionnelle que des revenus inférieurs à 500 € (décret n°2009-404 du 15 avril 2009).

Pour un bénéficiaire du RSA majoré (i.e. une personne isolée assumant la charge d'un ou de plusieurs enfants ou étant enceinte), il est tenu compte des sujétions particulières auxquelles celui-ci est contraint, notamment en matière de garde d'enfants.

Un bénéficiaire du RSA tenu aux obligations précisées ci-dessus est orienté par le Président du Conseil général :

- de façon prioritaire, lorsqu'il est disponible pour occuper un emploi, soit vers Pôle emploi soit, si le département décide d'y recourir, vers un autre organisme participant au service public de l'emploi (mission locale, PLIE, organisme privé de placement...);
- vers les autorités ou organismes compétents en matière d'insertion sociale lorsque des difficultés (de logement ou de santé notamment) font temporairement obstacle à son engagement dans une démarche de recherche d'emploi.

À compter de juin 2009, sont repérés les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert au RSA i.e. les bénéficiaires (allocataires ou conjoints) percevant une allocation au titre du RSA ou ayant un droit au RSA suspendu pendant 4 mois maximum, soit pour non respect des devoirs qui leur incombent, soit pour dépassement du seuil de ressources.

Trois catégories d'indicateurs relatifs aux demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA sont publiées :

- les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi et ayant des droits ouverts au RSA. Le droit au RSA de ces demandeurs d'emploi peut résulter du basculement automatique d'un droit au RMI ou à l'API existant en mai 2009, ou d'un droit nouveau ouvert après le 1^{er} juin 2009.
- les entrées à Pôle emploi de demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA. Certains de ces demandeurs d'emploi avaient des droits ouverts au RMI et à l'API en mai 2009 mais n'étaient pas inscrits à Pôle emploi à cette date. Les autres se sont ouverts un droit nouveau au RSA après le 1^{er} juin 2009.
- les sorties de Pôle emploi de demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA. Parmi eux, certains avaient déjà des droits ouverts au RMI et à l'API en mai 2009 alors que d'autres se sont ouverts un droit nouveau au RSA après le 1^{er} juin 2009.

Le dénombrement des demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA résulte d'un rapprochement entre les fichiers de Pôle emploi d'une part et ceux de la Cnaf et de la MSA d'autre part. Durant les premiers mois, il est à prendre avec précaution.

La mise en œuvre de la loi portant création du RSA à compter du 1^{er} juin 2009 est susceptible d'accroître sensiblement le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et, parmi ceux-ci, la part de ceux qui bénéficient d'une prestation de solidarité (RMI ou API avant le 1^{er} juin 2009 ; RSA après le 1^{er} juin ainsi que RMI et API à titre transitoire pour certains bénéficiaires). En effet, l'obligation d'orientation vers le service public de l'emploi des bénéficiaires du RSA disponibles pour occuper un emploi devrait conduire une proportion plus importante qu'auparavant de bénéficiaires de prestations de solidarité à s'inscrire à Pôle emploi. Par ailleurs, l'ouverture du RSA à des personnes auparavant non éligibles au RMI ou à l'API (salariés à faibles revenus ne bénéficiant pas ou plus de mesures d'intéressement) pourrait conduire certains demandeurs d'emploi (notamment en activité réduite) à se voir ouvrir des droits nouveaux au RSA.

Encadré 1 - Sources et définitions (fin)

Les offres d'emploi collectées et satisfaites à Pôle emploi

Pôle emploi collecte des offres d'emploi auprès des entreprises. Une partie d'entre elles sont satisfaites. Les statistiques comptabilisent comme satisfaite une offre pour laquelle l'employeur a trouvé une personne pour occuper le poste proposé, indépendamment de la façon dont il a réussi à le pourvoir (grâce à Pôle emploi ou par un autre moyen). Les offres collectées et satisfaites publiées ici sont classées suivant trois types :

- les offres d'emploi durable, pour des contrats de plus de six mois ;
- les offres d'emploi temporaire, pour des contrats compris entre un et six mois ;
- les offres d'emploi occasionnel, pour des contrats de moins d'un mois.

Les rapprochements entre les offres et les demandes d'emploi doivent être faits avec précaution dans la mesure où une partie des besoins de recrutement des entreprises ne donne pas lieu au dépôt d'une offre auprès de Pôle emploi et ce dans des proportions qui peuvent varier selon la qualification de l'emploi, le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise.

Méthodologie de correction des variations saisonnières et des jours ouvrables

La méthodologie adoptée pour corriger les séries publiées ici se décompose en trois étapes détaillées ci-après. Les estimations des coefficients de jours ouvrables et de variations saisonnières sont réalisées sur la période allant de janvier 1996 à décembre 2008. Les coefficients saisonniers sont projetés sur l'ensemble de l'année 2009, de sorte que la campagne de traitement statistique des séries n'a lieu qu'une seule fois par an, au mois de février, quand toutes les données de l'année antérieure sont disponibles.

1ère étape : correction des jours ouvrables

La correction des jours ouvrables (cjo) vise à éliminer l'effet, sur l'évolution des séries brutes, du nombre de jours ouvrables (i.e. effectivement travaillés) de chaque mois, ainsi que de la composition des jours ouvrables (nombre de lundis, de mardis, etc.).

Ces effets sont dus aux modalités d'enregistrement des données administratives. Ainsi, s'il faut se déplacer dans les unités locales de Pôle emploi pour être enregistré dans telle ou telle catégorie, la série brute dépendra des jours d'ouverture de ces unités. Inversement, si la démarche peut se faire par internet tous les jours de la semaine, la série ne dépendra pas des jours ouvrables.

2ème étape : correction des variations saisonnières

Les séries publiées ici sont marquées par des phénomènes récurrents, de type saisonniers, qui ne reflètent pas des mouvements de nature économique. Il est nécessaire d'en faire abstraction pour analyser les fluctuations purement conjoncturelles de ces séries : il faut raisonner sur des données corrigées des variations saisonnières (cvs).

La cvs est appliquée aux données préalablement corrigées des jours ouvrables. Elle permet d'éliminer la composante saisonnière de chaque série pour ne garder que les composantes liées à la tendance (i.e. à l'évolution de long terme de la série), au cycle (i.e. aux fluctuations de court terme) et à certaines irrégularités (fluctuations résiduelles non périodiques).

3ème étape : mise cohérence des différentes ventilations

Les séries désaisonnalisées sont mises en cohérence, de sorte que la somme de séries désaisonnalisées soit égale à la série désaisonnalisée de la somme des séries brutes.

Encadré 2 - Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi : un concept différent du chômage au sens du BIT

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi est une notion différente de celle de chômeurs au sens du BIT : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle emploi.

Les données relatives aux demandeurs d'emploi sont issues des fichiers administratifs de gestion de Pôle emploi. La répartition entre les diverses catégories A, B ou C s'effectue sur la base de règles juridiques portant notamment sur l'obligation de faire des actes positifs de recherche d'emploi et d'être immédiatement disponible. L'exercice d'une activité réduite est autorisé.

Pour mémoire, un chômeur au sens du BIT est une personne en âge de travailler (c'est-à-dire ayant 15 ans ou plus) qui : 1) n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence, 2) est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et 3) a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois. Seule une enquête statistique peut vérifier si ces critères sont remplis. En France, il s'agit de l'enquête Emploi de l'Insee.

Alors que le chômage au sens du BIT constitue un indicateur de référence pour l'analyse des évolutions du marché du travail, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi peut être affecté par d'autres facteurs : modifications du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportements d'inscription des demandeurs d'emploi...

L'Insee publie chaque trimestre les indicateurs de référence pour le chômage au sens du BIT à partir des résultats trimestriels de son enquête Emploi pour la France métropolitaine. Les dernières estimations de l'Insee sont disponibles sur son site Internet, à l'adresse suivante : http://www.insee.fr/fr/indicateurs/indic_conj/donnees/doc_idconj_14.pdf. Ces estimations font état d'un taux de chômage au sens du BIT (rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre de personnes actives – en emploi ou au chômage) de 8,7 % au 1^{er} trimestre 2009 pour la France métropolitaine, soit 2 455 000 chômeurs, et de 9,1 % pour la France (incluant les Dom). L'Insee publiera ses estimations pour le chômage au sens du BIT pour le 2^{ème} trimestre 2009, le 3 septembre 2009.